



Première année du plan de cohésion sociale

**Présenté
en conseil des ministres
en milieu d'année 2004,
le plan de cohésion sociale
est entré en application
au début de l'année 2005,
avec les créations
de nouveaux contrats
et la rénovation
de contrats déjà existants.
En 2005, 24 400 personnes
ont été concernées
par les mesures
d'aide à l'emploi
dans les secteurs marchand
et non marchand.**

À la fin de la première année d'existence, le bilan quantitatif fait apparaître une baisse de 16 % des contrats aidés, la diminution étant du même ordre pour les secteurs marchand et non marchand. Ce bilan mérite cependant deux observations : d'une part, des contrats ont connu une montée en puissance progressive, avec une fin d'année à un niveau élevé. D'autre part, des retards dans l'enregistrement de contrats ont minoré le résultat comptabilisé pour 2005.

L'alternance : simplification mais retard à l'enregistrement

Dans un souci de simplification, la loi Fillon a remodelé en 2004 les

contrats en alternance. Le contrat de professionnalisation a remplacé les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation. Le contrat de professionnalisation a connu une montée en puissance assez progressive sans atteindre le volume des contrats précédents. Un peu moins de 2 600 contrats ont été enregistrés en 2005.

Pour sa part, le contrat d'apprentissage est relancé par une série d'aménagements. Avec un peu plus de 6 200 contrats enregistrés en 2005, il est en retrait apparent de 9,7 %. L'enregistrement des contrats connaît des difficultés techniques et organisationnelles, surtout dans le Bas-Rhin. Aussi, les données disponibles reflètent mal la réalité de la situation : à la rentrée de septembre, une progression de 4,7 % des apprentis inscrits dans les Centres de formation d'apprentis (CFA) régionaux a été enregistrée.

Le contrat initiative emploi relancé

Démarré en juillet 2002, le contrat jeune en entreprise connaît un succès limité. En 2003, un peu plus de 3 200 nouvelles embauches ont été réalisées. Le nombre d'embauches diminue lentement : 2 500 en 2004 et moins de 2 300 en 2005, malgré le recul de la limite d'âge introduit en avril 2005 pour certaines catégories de jeunes.

Le nombre de contrats initiative emploi (CIE) progresse. Les progressions sont très fortes en 2003 (+40 %) et 2004 (+50 %). À partir du 1^{er} mai 2005, une nouvelle formule du CIE apparaît. Le volume de CIE, ancienne et nouvelle formule, augmente encore de 22 % sur l'année complète.

Aide à la création d'entreprise : maintien à un haut niveau

L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise a connu un léger tassement en 2005. Le nombre de bénéficiaires a baissé de 5 %, restant toutefois à un niveau bien supérieur à celui du début des années 2000.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est un contrat d'accompagnement personnalisé destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification. Il a bénéficié à 3 065 jeunes en 2005.

Les contrats nouvelles embauches (CNE), mis en place début août avec des premiers contrats signés à partir de septembre 2005, doivent favoriser le recrutement dans les petites entreprises (20 salariés au plus). Avec un taux d'embauche en CNE de 12,1 % sur la période, l'Alsace se situe au-dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 10,9 %.

Dans le secteur non marchand, collectivités locales et associations,

les contrats ont aussi été fortement revus. Après l'extinction programmée des emplois jeunes, le contrat d'accompagnement dans l'emploi a pris le relais et permis l'embauche de 2 755 personnes en 2005 dans le secteur non marchand hors services de l'État. Ce chiffre est toutefois loin de compenser la forte diminution des seuls contrats emploi solidarité, qui ont baissé des 2/3.

Le contrat d'avenir, destiné à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS, API, AAH) rencontre un succès encore assez modeste. Il concerne moins de 300 personnes en 2005.

Moins de bénéficiaires des mesures d'accompagnement des restructurations

Les mesures d'accompagnement des restructurations concernent de moins en moins de personnes. Les adhésions individuelles enregistrées dans les cellules de reclassement reculent de 48 % par rapport à 2004.

Au total, en prenant en compte les entrées en retraite progressive qui ont concerné 780 personnes en 2005, les mesures d'accompagnement des restructurations concernent 2 200 personnes, nombre en repli de 4 % d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, le nombre de procédures susceptibles d'engager un plan de sauvegarde de l'emploi a baissé de 23 % sur un an, et les effectifs concernés ont reculé de 22 %. Cette tendance confirme le ralentissement des procédures collectives de licenciement.

Gérard ROBERT

Direction régionale du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Emplois aidés dans les secteurs marchand et non marchand

Emplois aidés	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Évolution 2004-2005 (en %)
Contrat d'apprentissage	8 187	7 682	7 631	6 776	6 895	6 229	-9,7
Contrat de qualification	3 792	3 516	3 668	3 320	3 284	785	-76,1
Contrat d'adaptation	4 315	3 246	3 148	2 479	2 712	372	-86,3
Contrat d'orientation	414	426	321	304	375	14	-96,3
Contrat de qualification adulte	95	164	229	197	242	12	-95,0
Contrat de professionnalisation	///	///	///	///	42	2 595	///
Sous-total alternance	16 803	15 034	14 997	13 076	13 550	10 007	-26,1
Contrat Initiative Emploi (CIE)	2 594	1 912	1 039	1 402	2 219	2 698	21,6
Exonération 1 ^{er} au 50 ^e salarié ZRU/ZFU	1 555	1 682	311	350	521	486	-6,7
Entreprises d'insertion : embauches sous CDD	1 189	1 121	1 241	1 143	1 127	1 007	-10,6
Contrat jeune en entreprise	///	///	1 975	3 239	2 503	2 275	-9,1
Aide à la création d'entreprise (bénéficiaires de l'aide)	929	823	839	1 204	1 935	1 846	-4,6
Contrat d'insertion Revenu minimum d'activité (CI-RMA)*	///	///	///	///	///	48	///
Total secteur marchand	27 687	22 641	22 273	20 414	21 855	18 367	-16,0
Apprentis du secteur public	80	66	92	133	82	202	146,3
Contrat emploi-jeune	2 323	1 839	1 805	1 070	646	426	-34,1
Contrat Emploi Solidarité : 1 ^{res} conventions + avenants	8 057	6 278	5 723	5 815	5 317	1 715	-67,7
Contrat Emploi Consolidé : 1 ^{res} conventions + avenants	2 258	2 151	1 931	1 593	1 217	666	-45,3
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	///	///	///	///	///	2 755	///
Contrat d'avenir	///	///	///	///	///	269	///
Total secteur non marchand	12 775	10 362	9 552	8 611	7 262	6 033	-16,9
Total emplois aidés secteurs marchand et non marchand	40 462	33 003	31 825	29 025	29 117	24 400	-16,2

* bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou Allocation de parent isolé (API) uniquement

Source : Dares-DRTEPF Alsace